

### AIDE-MÉMOIRE

## ÉLÉMENTS IMPORTANTS À RETENIR POUR LES EXIGENCES MINIMALES PAR TITRE D'EMPLOI



Permis de  
pratique

**INF**

✓ Doit être valide depuis minimum 1 an pour le personnel infirmier.

**AUX**

✓ Doit être valide depuis minimum 6 mois pour le personnel infirmier-auxiliaire.



Preuve d'absence  
d'antécédents  
judiciaires

**TOUS**

⚠ Est exigée pour tous les titres d'emploi

✓ Peut provenir du poste de police, du palais de justice ou d'un site de banque de données tel que Soquij

✓ Doit être datée de moins de 3 mois.



Expérience de  
travail

✓ Au moins 6 mois d'expérience pertinente (expérience concrète de travail excluant les stages, l'externat, une candidature à l'exercice de la profession infirmière CEPI, etc.) pour tous les titres d'emploi à l'exception du personnel infirmier



Diplôme

**PAB**

✓ Un des diplômes d'études professionnelles (DEP) suivants reconnus par le Ministère de l'Éducation du Québec est obligatoire:

- Assistance à la personne en établissement de santé (APES) (pour PAB)
- Assistance à la personne à domicile (APAD) (pour PAB et ASSS)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (pour PAB et ASSS)

**ASSS**

✗ Les formations d'institution privée non reconnues par le Ministère de l'Éducation ne sont pas admissibles ainsi que les attestations de 2 ans d'expérience de travail.



Pour vérifier la validité des diplômes et des écoles reconnues, vous pouvez consulter le lien suivant:



[AdmissionFP](#)



Carte RCR

Clin INF AUX PAB ASSS

Tech. travail social TTS

Tech. réadap physique

Ergothérapeute

Physiothérapeute

Coordo

Inhalothérapeute

Travailleur social

ARH

Surveillant

L'attestation de RCR doit être valide, et doit être certifiée par la [Fondation des Maladies du Coeur, la Croix Rouge ou Ambulance St-Jean](#).



Carte PDSB

**PAB**

✓ La carte PDSB doit être accréditée par [l'ASSTSAS](#)



Carnet de vaccination

✓ Le carnet de vaccination est obligatoire pour tous les titres d'emploi



Cartes d'identité

✓ 2 cartes d'identité sont obligatoires lors de la demande de préqualification